



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

volailles

Question écrite n° 119413

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les difficultés rencontrées par les éleveurs aviculteurs pour obtenir les vaccins autorisés par les instances ministérielles pour la protection contre la maladie de Newcastle (grippe aviaire). Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour répondre à cette demande.

Texte de la réponse

Pour lutter contre la maladie de Newcastle en filière avicole, plusieurs vaccins disposant d'une autorisation de mise sur le marché peuvent être utilisés. Concernant l'un ou l'autre des vaccins habituellement disponibles, des difficultés d'approvisionnement ont été rencontrées dans le courant de l'année 2011. Celles-ci ont été dues à des aléas de production et aux contraintes de programmation auxquelles sont soumis les laboratoires producteurs. Actuellement, elles ont totalement cessé. Les difficultés évoquées n'ont toutefois pas été signalées pour l'ensemble des vaccins utilisables de sorte qu'elles n'ont affecté l'offre vaccinale que de manière limitée puisque la possibilité de recourir à d'autres vaccins contre la maladie de Newcastle a toujours été maintenue. Le réseau français de santé animale (RFSA) a été sensibilisé à cette question. Cette instance, créée en 2009 pour favoriser les partenariats de recherche entre institutions publiques et privées, permet désormais aux éleveurs, aux vétérinaires, aux représentants de l'industrie du médicament vétérinaire, d'identifier collectivement les besoins et les solutions permettant de prévenir toute indisponibilité en vaccins.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119413

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2011, page 10697

Réponse publiée le : 6 mars 2012, page 2037